Déclaration liminaire du CTA du 18 mars 2019

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres du CTA,

Jeudi 25 janvier, 20 à 30% des enseignants du second degré sont en grève dans notre académie. C'est deux fois plus qu'au plan national. Mardi 5 février, plus de 50% des enseignants du premier degré de Haute-Vienne sont aussi en grève. Peu de professions peuvent se prévaloir de voir 50% de ses effectifs en grève. Le lendemain, mercredi 6 février, deux rassemblements ont lieu pour défendre nos collègues AESH et nos collègues de SEGPA. Toutes ces manifestations ont un point en commun, elles dénoncent le manque de moyens de notre académie pour fonctionner. Elles ont pour conséquences des baisses de DGH dans le second degré et des fermetures de classe dans le 1er degré. Si nos collègues sont au rendez-vous de ces mobilisations, c'est parce qu'ils subissent ces baisses de dotation et qu'ils les contestent. Ils savent qu'elles vont avoir des conséquences sur la qualité de l'enseignement, sur leurs conditions de travail. Aussi, en étant si nombreux, nos collègues vous adressent un message : il est nécessaire d'obtenir plus de moyens humains pour nos élèves. C'est bien là leur principale préoccupation.

Les conséquences des baisses de dotation sont particulièrement fortes pour la question de l'enseignement adapté. Les SEGPA qui s'adressent aux élèves les plus en difficulté, aux élèves en situation de handicap méritent une meilleure considération de la part de l'académie. Le message adressé par l'ensemble des professionnels des SEGPA est clair. Il y a lieu de revenir aux DGH de la rentrée 2018. Nous attendons une réponse sur cette problématique fondamentale.

Dans le même temps, les personnels techniques et administratifs subiront 8 suppressions de postes pour notre académie. Ces suppressions conduisent à une dégradation des conditions de travail pour les titulaires comme pour les agents non-titulaires. La démotivation et le mal-être des personnels sont aujourd'hui palpables, quelque soit leur fonction et grade. Cela doit être entendu des autorités académiques et ministérielles. Les personnels administratifs et techniques qui sont bien souvent les oubliés du système éducatif, alors qu'ils contribuent de façon essentielle à la qualité du service public d'éducation, ne voient aucune perspective de reconnaissance que ce soit en termes de salaire, d'avancement, ou de requalification.

De même, les personnels AESH ne peuvent pas être si maltraités par notre ministère. Le protocole proposé par l'administration est une déception car il ne permet pas de sortir ces personnels

de la précarité dans laquelle notre ministère les place. Avoir un peu plus de 600 € pour boucler les fins de mois et avoir des perspectives qui permettent de « rêver » d'avoir 650€ dans 20 ans pour boucler ces mêmes fins de mois est la réalité que ce protocole impose à nos collègues. Les maigres avancées obtenues sont un trompe l'oeil.

Concernant l'organisation de la rentrée dans les établissements du second degré, nous sommes toujours inquiets. La mise en place de la réforme du lycée et de la réforme de la voie pro combinée à la baisse des dotations va engendrer des difficultés organisationnelles réelles, la fin des dédoublements, la fin des AP au lycée. Qui peut croire que nos élèves en sortiront avec des conditions d'enseignement améliorées ?

C'est dans ce contexte que le ministre Blanquer met en place la loi sur l'école de la confiance. De confiance, cette loi n'en a que le nom. A chaque étape, il creuse d'avantage le sillon de la défiance avec la communauté éducative dès le 1er article qui a créé un juste émoi dans la communauté éducative. Initialement justifié par la décision présidentielle d'abaisser à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, beau cadeau pour les écoles privées, le projet de loi comporte une dizaine d'autres sujets offrant une apparence hétéroclite. S'y est ajoutée depuis, sous la forme d'un amendement parlementaire et sans aucune concertation, la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux permettant de regrouper des classes primaires et le collège qui pose plus de questions qu'elle n'en résout. Aucune réflexion n'est apportée sur la direction d'école.

Nous jugeons que ce projet de loi, aussi bien dans la méthode que dans le contenu, traduit bien le fossé qui se creuse entre le ministre et les personnels de l'Éducation nationale. Décidément, la confiance ne se décrète pas. A ce titre, au sein de notre fédération, le SE-Unsa appelle les enseignants, CPE, psychologues et personnels d'accompagnement de l'Éducation nationale, titulaires et non-titulaires, à se mobiliser samedi 30 mars pour :

- s'opposer à la politique du chamboule-tout dans leur ministère comme dans la fonction publique en général ;

- exiger des politiques qui s'inscrivent dans la durée, qui soient construites avec eux et qui les sécurisent pour relever durablement le défi de la cohésion sociale dans notre pays.

Parallèlement, se met en place la casse du service public. Le Ministre Dussop adopte les pratiques du Ministre Blanquer, réunir sans écouter les arguments des organisations syndicales, s'enferrer dans un entêtement grave qui conduit là encore à une réelle défiance. Recours accru au contrat contre le recrutement par concours, individualisation des rémunérations, affaiblissement des instances de représentation des personnels, suppression des compétences des CAP pour les carrières

et les mutations, prévision d'externalisations de missions avec obligation pour les personnels de suivre leurs services, les attaques contre le statut sont sans précédent.

Nous ne cautionnerons pas un simulacre de dialogue social alors que toutes les réformes de ce gouvernement se font au mépris de toute concertation. Sans les agents, qu'ils soient de la Fonction publique d'État, Territoriale ou Hospitalière, les missions indispensables des services publics au service de nos concitoyens ne peuvent pas être rendues. On ne peut fermer des services publics et prétendre les améliorer. C'est pourquoi nous appelons à conforter le modèle social et à refuser la dérive autoritaire de ce gouvernement. Nous serons donc dans l'action le 27 mars pour dénoncer la destruction du service public.

Enfin, si l'académie de Limoges a été au cœur des discussions qui ont conduit le Ministre Blanquer à reculer sur la fusion des académies, il nous parait nécessaire d'affirmer au sein de cette instance, notre soutien aux personnels actuellement mobilisés contre la fusion des rectorats de Rouen et de Caen décidée par le ministère.

Vive l'école publique !